

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Collectivité : COMMUNE DE MIRABEAU

2025-031

|                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Date de convocation : 02/05 /2025</b>                                                                      | <b>Le 7 mai 2025 à 20h00</b> le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH, Maire.                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Membres :</b><br><br>Afférents au conseil : 15<br>Présents : 9<br>Qui ont pris part à la délibération : 11 | <b>Etaient présents :</b> Messieurs Robert TCHOBDRENOVITCH, Bernard LABBAYE, Vincent ESPITALIER, Thomas MONTAGNE, Nicolas BERTRAND, Michel TRÉMÉLO et Mesdames Bernadette VITALE, Laurence DE LUZE, Danièle MABY<br><br><b>Absents excusés :</b> Mme. Anne-Marie GIMENEZ, M. Daniel GRAFFOULIÈRE (procuration à M. LABBAYE), Mme. Danielle MARQUAIRE (procuration à Mme. VITALE)<br><br><b>Absents :</b> Mme. Gwénaëlle DUPONT, M. Patrick GONZALEZ, Mme. Odile REBOUL<br><br>SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Thomas MONTAGNE |
| Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 09/05/2025                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |

**OBJET : REPAS DES PERSONNES AGEES AU RESTAURANT SCOLAIRE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le restaurant scolaire à une forte capacité d'accueil et propose que les personnes âgées de plus de 65 ans de la commune puissent en bénéficier et y manger sous certaines conditions.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ouvrir les inscriptions au restaurant scolaire les mardis midi aux personnes âgées de la commune sous les conditions suivantes :

- Les personnes âgées doivent résider dans la commune et être âgées de plus de 65 ans
- Le nombre d'inscription maximale sera de 10 personnes
- Le prix du repas est fixé à 6,00 €
- Les inscriptions se passeront directement en mairie auprès de l'agent d'accueil et doivent être réservées 8 jours à l'avance

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

- **DECIDE** d'ouvrir le restaurant scolaire aux résidents de la commune de plus de 65 ans
- **PRECISE** le nombre d'inscription maximale à 10 personnes
- **FIXE** le prix du repas à 6,00 €
- **PRECISE** que les inscriptions se passeront directement en mairie auprès de l'agent d'accueil et doivent être réservées 8 jours à l'avance

**VOTE : UNANIMITE**

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

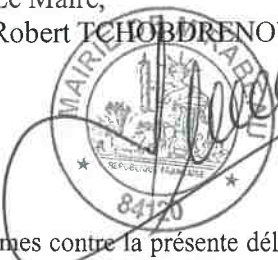
Pour extrait certifié conforme.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,  
Thomas MONTAGNE

*T. Montagne*

Le Maire,  
Robert TCHOBDRENOVITCH

*Robert Tchobdrenovitch*  


Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois.